



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 6 mai 2026 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 26 mars 2026 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

29 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

1 membre assermenté : Maud GRANDCHAMP

3 membres sont excusés : Jimmy NUSSBAUM, Frédéric PELLET, Jean-François TRIPOD

27 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20H00.

M. Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Assermentation d'un membre du conseil
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
3. Préavis N° 01/2026 : Règlement général de police
4. Préavis N° 02/2026 : Demande de crédit de Chf 110'000.00 pour le remplacement des compteurs d'eau potable et la mise en place d'un système de relevé à distance
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du bureau
7. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins deux abstentions.

1. *Assermentation d'un membre du Conseil*

Mme Maud GRANDCHAMP, élue suppléante en début de législature, a été convoquée pour la présente séance. **M. Le Président**, invite l'assemblée à se lever et procède à son assermentation. La nouvelle membre du Conseil communal est applaudie, bienvenue à elle.

2. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11.12.2025*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 17.03.2026.

M. Le Président met le procès-verbal en discussion. Aucune modification n'est souhaitée.

Mme Béatrice FLEURY remercie **M. Le Boursier**, qui a proposé d'intégrer un article dans le procès-verbal afin de compléter les réponses données à sa question sur la péréquation.

A l'unanimité moins 3 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 11.12.2025 tel que rédigé.

3. *Préavis N° 01/2026 : Règlement général de police*

Mme Béatrice FLEURY, rapporteuse de la commission ad' hoc chargée d'étudier ce préavis, donne lecture du rapport établi (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 01/2026.

M. Le Président la remercie ainsi que la commission et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** invite les conseillers à voter.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°01/2026, soit :

- d'abroger le règlement de police du 23 février 1973
- d'approuver le nouveau Règlement général de police de la commune de Saint-Livres

4. *Préavis N° 02/2026 : Demande de crédit de Chf 110'000.00 pour le remplacement des compteurs d'eau potable et la mise en place d'un système de relevé à distance*

Mme Laure LEOPIZZI ROMANO, rapporteuse de la commission de gestion, donne lecture du rapport établi suite à l'analyse du préavis concerné (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 02/2026.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** invite les conseillers à voter.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins deux abstentions le préavis N°02/2026, soit :

- d'autoriser la Municipalité à remplacer l'entier des compteurs du réseau potable
- d'allouer à la Municipalité un crédit de Chf 110'000.00, destiné à financer ces travaux
- d'amortir le coût des travaux sur 15 ans (annexe 1 du projet de Règlement sur la comptabilité des communes, applicable dès le 1^{er} janvier 2024).

5. *Communications de la Municipalité*

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole :

LIGNE BLANCHE AUX CARREFOURS DE LA ROUTE CANTONALE 58

Lors de la dernière séance du Conseil Communal, une question a été posée concernant la possibilité de mettre une ligne blanche continue aux intersections entre la route cantonale reliant Lavigny à Bière et la route menant ou sortant du village de St-Livres. **M. Le Syndic** explique que cette demande a été transmise à la *Direction Générale de la Mobilité et des Routes* et donne la réponse de **M. Olivier ROCHAT, Chef de Centre CeES – Responsable EPI**.

« Faisant suite à la demande de vos citoyens, ainsi qu'à notre visite sur place, je vous confirme qu'il n'est pas souhaitable d'interdire le dépassement aux carrefours désignés.

En effet, bien que cette mesure soit compréhensible, elle n'est généralement envisagée que dans des situations où la circulation est dense. Or, dans les deux cas précités, le trafic est peu fréquent et permet aux conducteurs de s'engager sur la route cantonale en s'assurant que la chaussée est libre de tout véhicule, quitte à devoir patienter quelques dizaines de secondes supplémentaires.

Par ailleurs, la visibilité à cet emplacement est très bonne dans les deux directions, de l'ordre de 150 mètres, voire davantage.

Je précise également que cette route a fait l'objet d'une sécurisation en 2015, par du marquage au sol, en balisant deux lignes de bord et une ligne d'axe discontinue. »

INCENDIE DE CRANS MONTANA :

La Commune a fait un don de CHF 3'000. – en faveur des victimes de l'incendie de Crans-Montana. Ce fonds sera utilisé en vue de la création d'une fondation chargée de les répartir équitablement. Son objectif principal sera de ne jamais oublier les disparus et de soutenir directement les victimes et leurs proches.

PROTECTION INCENDIE :

Un rendez-vous a été organisé le 3 mars dernier avec l'ECA afin de faire un point de situation sur le portefeuille d'assurance mobilière et bâtiments de la Commune mais également de discuter prévention.

Depuis, les locataires de la grande-salle reçoivent les exigences rédigées par l'ECA en matière de protection incendie pour les manifestations temporaires. Les locataires sont également tenus de retourner une déclaration d'engagement relative aux respects des exigences de protection incendie dans les locaux publics. Cette déclaration est exigée pour les manifestations publiques et privées. Une visite de certains bâtiments communaux est également prévue avec l'ECA.

M. Carlos ALVES, Municipal, prend la parole :

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

La Commune a choisi de prendre en charge 50% des frais de destruction de nids situés sur des parcelles privées ainsi que 100% des frais de location d'engins spécifiques (nacelles, ou autres) si nécessaire. Sur des parcelles communales, la commune paie la totalité des frais de destruction des nids.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE :

Les particuliers ont un rôle important à jouer pour empêcher le moustique tigre de pondre et ainsi limiter sa progression. Un appel à la vigilance est lancé. La prolifération du moustique tigre peut transmettre des maladies comme la dengue, le chikungunya et le virus zika. Plus d'information sont disponibles sur le site internet de la Commune et du Canton.

6. Communications du bureau

M. Le Président prend la parole :

VOTATIONS - ELECTIONS :

Les dernières votations mais également élections du 8 mars se sont bien déroulées, sous la supervision du vice-président. Félicitations aux nouveaux conseillers élus.

Les prochaines élections auront lieu le 29.03.2026 (2^{ème} tour au Conseil d'Etat). L'élection du Syndic prévue le 26 avril est annulée puisqu'il n'y a qu'un seul candidat.

PROCHAINES SÉANCES :

Pour rappel, les prochaines séances du Conseil Communal sont agendées comme suit :

- **25 juin 2026**, suivie d'un souper de fin de législature

- **1^{er} octobre 2026**

- **10 décembre 2026**, suivie du souper de fin d'année

La date de la séance d'installation des autorités est déjà connue et arrêtée au **16 juin à 16h30**.

Les futurs conseillers communaux élus sont invités à participer à la séance du 25 juin en qualité d'auditeurs et au souper qui suivra.

COURRIER :

Le Conseil a reçu un courrier publicitaire « pro-écoles » et un second sur la révision de la loi sur la télécommunication, relatif aux antennes 5G.

Les conseillers qui souhaitent prendre connaissance de ces courriers peuvent en faire la demande afin de les recevoir.

7. Propositions individuelles

- **M. Sébastien PELLET** constate qu'il y a différents nids de chenilles processionnaires derrière les Sergères.
M. Carlos Alves, Municipal, l'invite à signaler ces nids à la Commune qui pourra informer le garde forestier.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, ajoute que les nids de chenilles ne sont pas éradiqués en zone forestière, il n'existe pas d'obligation dans ces zones.
- **M. Lionel PELLET**, remercie la Commune qui a mis à disposition une grande quantité de bois pour le prochain Giron des Jeunesses de l'Aubonne qui aura lieu à St-Livres cet été. Dans ce sens, il est intéressé à savoir qu'est-ce que la Commune offre et à quelles sociétés ou occasions.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que c'est selon les demandes, parfois l'apéritif est offert lorsqu'une association, ou société fait son assemblée dans la grande-salle. La Municipalité décide au cas par cas, selon les sociétés, la demande, les coûts etc. Il est clair que les sociétés villageoises sont privilégiées.
Quant au bois offert à la Jeunesse, cela représentait un certain volume, il a demandé au garde forestier de transmettre le montant du don qui est pour l'heure encore inconnu.
- **M. André EICHER** demande s'il y a la possibilité d'inclure dans un tout ménage une demande aux propriétaires de chiens afin de les prier de ne pas laisser leurs animaux uriner sur les façades des bâtiments, pots de fleurs, etc.
- Il fait également un peu de publicité pour le Carnaval de St-Livres qui aura lieu samedi 28 mars à 14h30.
- **M. Didier MATH** constate que le monde viticole est actuellement malmené notamment par la difficulté à vendre le vin. Il a entendu une proposition de solution à savoir que les Communes arrachent leurs vignes afin que les privés puissent mieux vendre leurs produits. Est-ce que cette solution a été discutée à St-Livres.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que cela n'a pas été discuté pour le moment mais s'agit-il de la bonne solution ? Cela fait plusieurs années que les quotas sont revus à la baisse donc que la production est diminuée. Toutefois chaque année, davantage de vin est importé. Peut-être que d'arracher certaines vignes pourraient être une solution dans le cas par exemple de parcelles non mécanisables.
Il y a également un paramètre important qui est la consommation d'alcool qui a diminué de manière significative en Suisse au cours des dernières années.
- **M. MATH** fait une seconde demande relative à l'inscription d'une nouvelle mise à ban par un propriétaire. Quelle est la procédure ?
M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que le propriétaire doit transmettre sa requête au Juge de Paix. Si validée alors la requête paraît dans la Feuille des Avis Officiels avant d'être acceptée définitivement.
La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt l'assemblée à 20H20.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER